

# PIERRE VÉSINIER, SUR LA CONFÉRENCE DE LONDRES...

[...] Le premier Congrès de l'*Association internationale des Travailleurs*, où devait être discuté ce programme, devait avoir lieu, comme il a été dit, en 1865, en Belgique; mais sur la proposition d'un de ses membres (1), le Conseil central de l'Association a résolu d'ajourner la convocation d'un Congrès général à Bruxelles pour les trois raisons suivantes:

1- Parce qu'il a senti la nécessité d'avoir une conférence préliminaire de quelques délégués des principales branches du Continent, afin d'arrêter définitivement le programme qui devait être soumis au Congrès;

2- Parce qu'en Angleterre, le mouvement pour la réforme, les élections et les expositions industrielles et, en France, les grèves ont absorbé l'attention et l'énergie des travailleurs, de manière à avoir retardé la maturité de l'Association;

3- Parce que cette année les Chambres belges ont voté le renouvellement de la loi contre les étrangers, laquelle est d'un tel caractère qu'elle met fin au projet que l'Association avait conçu, d'avoir une Conférence dans la capitale de la Belgique.

Ces conférences qui devaient primitivement avoir lieu en Belgique furent tenues à Londres et ouvertes le 23 septembre 1865. C'est dans une petite salle d'Adelphi Terrace, située au-dessus des fameuses arches d'Adelphi, sur le bord de la Tamise, que ces conférences s'ouvrirent sous la présidence du citoyen Odger, ouvrier cordonnier, secrétaire des *Trade Unions* et membre de la *Reform League*; la plupart des membres anglais, allemands, suisses et polonais du Conseil central y assistèrent: Cremer, Vésinier, Wheeler, Jung, Eccarius, Karl Marx, Eugène Dupont, Fox, Weston, etc...

Les délégués venus du Continent étaient peu nombreux; c'étaient: le citoyen César De Paepe, ouvrier typographe, délégué par la Société *le Peuple* (2), de Bruxelles; J. Becker, réfugié allemand, naturalisé suisse, délégué des sections allemandes de la Suisse; Dupleix, maître relieur, réfugié français à Genève, délégué de la Section française de Genève; Clariol, délégué de la société des typographes de Paris; MM. Tolain, Fribourg, Limousin et Varlin, tous les quatre envoyés par le bureau de Paris; MM. Schily, Dumesnil-Marigny, économistes de l'école doctrinaire, invités par les délégués parisiens; le citoyen Le Lubez, représentant de la branche anglaise de Deptford. Quelques curieux, peu nombreux, assistèrent à la séance dans la partie réservée au public.

Comme on le voit, le nombre des délégués était très petit. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Russie, la Hongrie, etc. n'étaient pas représentées aux conférences. Les sections de Lyon, Rouen, Nantes, Caen, Neufchâteau, Pont-l'Évêque, Lisieux, etc..., avaient écrit pour s'excuser de n'avoir pas envoyé de délégués aux Conférences. [...]

[Vésinier] aurait voulu voir formuler un programme de questions formant un corps de doctrines économiques, politiques et philosophiques bien coordonnées, homogènes, formant une théorie sociale,

(1) Karl Marx.

(2) La société «*le Peuple*» se constitua en section bruxelloise de l'A.I.T. en août 1865. Ce fut la première section organisée en Belgique. La société «*le Peuple, Association de la Démocratie militante*», avait été fondée en 1860 par César De Paepe. Son organe fut *la Tribune du Peuple* (Bruxelles, 12 mai 1861 - 4 avril 1869), qui resta le porte-parole de l'Internationale belge jusqu'à la publication de *l'Internationale*, Bruxelles, 17 janvier 1869 - 28 décembre 1873.

philosophique et politique complète et dont la mise en pratique eût assuré le triomphe du but poursuivi par l'Internationale, c'est-à-dire, l'affranchissement complet des travailleurs (3).

Tout en reconnaissant l'utilité de l'étude des questions à l'ordre du jour, il trouvait qu'elles étaient prises au hasard, sans plan préconçu et rationnel et, d'un autre côté, il y en avait une qui lui semblait tout à fait inopportune et contraire au but poursuivi par l'Association et aux principes du droit et de la justice: c'était celle contenue dans le paragraphe 9 et relative à l'invasion moscovite et à un rétablissement de la Pologne.

Le citoyen De Paepe était à peu près du même avis.

Cette dernière question toute politique était déjà posée dans le manifeste de l'Internationale, rédigé par M. Karl Marx, dans lequel il dit: «*L'approbation sans pudeur, la sympathie dérisoire ou l'indifférence idiote, avec lesquelles les classes supérieures d'Europe ont vu la Russie saisir comme une proie les montagnes-forteresses du Caucase et assassiner l'héroïque Pologne, les empiétements immenses et sans obstacles de cette puissance barbare, dont la tête est à Saint-Pétersbourg et dont on retrouve la main dans tous les Cabinets de l'Europe, ont appris aux travailleurs qu'il leur fallait se mettre au courant [des mystères] de la politique internationale*», etc...

D'un autre côté, nous avons vu que M. Tolain et ses collègues, les délégués parisiens, s'étaient fait les apôtres de la question polonaise, à Paris, dès 1864; ils avaient rédigé et colporté alors la fameuse pétition adressée à sa Majesté, l'Empereur Napoléon III, l'auguste Sire «*qui tient dans ses mains le glaive de la France*» (4).

Il n'y a donc rien d'étonnant de voir figurer cette question à l'ordre du jour des premières conférences de l'Association internationale [et qu'elle ait été] inspirée par MM. Karl Marx, Tolain, Fribourg, Limousin, et C<sup>ie</sup>. Mais malgré cela, cette question russo-polonaise n'en était pas moins déplacée dans le programme de l'Internationale. C'est ce qui fut reconnu plus tard au Congrès de Genève.

Mais en attendant, cette question, due à l'initiative de M. Karl Marx, lequel est atteint, paraît-il, d'une monomanie russophobe, fut vigoureusement défendue aux conférences de Londres par un grand nombre de délégués. Il y avait beaucoup de Polonais, des proscrits, présents à cette discussion; entre autres le capitaine Borinski [Bobczynski], si nous ne nous trompons de nom. Ce dernier prit le premier la parole en faveur de cette proposition et il la défendit avec un grand talent. Il termina par une péroraison très émouvante, dans laquelle il conjurait les membres de la Conférence de prendre en main la cause de sa malheureuse patrie qui, disait-il, n'avait plus d'espoir qu'en eux. Son discours, fort attendrissant, produisit une profonde émotion sur l'auditoire. Ainsi fut-il très applaudi.

(3) Vésinier prépara un projet de *Statuts et de Règlements pour l'Association internationale des Travailleurs* qui devait être soumis au Congrès de Genève. Ce projet comprenait 14 articles et la déclaration de principes ci-après:

«*Exposition de Principes: l'Association internationale des Travailleurs a pour devise: Liberté, Égalité, Fraternité et Solidarité.*

*Elle a pour but d'obtenir l'émancipation absolue de tous les travailleurs: c'est-à-dire pour tous les hommes la jouissance complète de tous leurs droits. Le droit c'est le pouvoir d'exercer librement toutes ses facultés sans nuire à personne. La liberté c'est l'exercice du droit. Le droit comprend le droit moral, politique et social. L'Association doit donc spécialement s'appliquer à rechercher quels sont les moyens pratiques propres à en faire jouir tous les travailleurs à son triple point de vue, c'est-à-dire à les émanciper complètement. Le plus important, le plus indispensable de tous ces droits, et le seul qui n'ait jamais été appliqué, c'est le dernier, le droit social, ou le droit au travail, à la vie; or le travail étant indispensable à l'existence des sociétés et des individus, personne n'a le droit de vivre aux dépens de ses frères sans travailler, sans produire, et par conséquent tous doivent jouir du droit au travail, qui est, comme il est dit, le droit à la vie. L'émancipation complète des travailleurs ne peut s'opérer que par leur affranchissement absolu de l'exploitation du capital qui a été jusqu'à présent la source de toute servitude morale, matérielle et politique. Il faut pour émanciper les travailleurs, les mettre en possession de l'instrument de travail, du crédit, de l'échange, de l'instruction professionnelle, scientifique et artistique et les faire jouir ainsi intégralement de tous les produits de leur travail. Et le seul moyen d'arriver à ce résultat, c'est l'association volontaire, libre et solidaire de tous les travailleurs.*» (L'Écho de Verviers, 27 décembre 1865. Texte collationné sur l'exemplaire corrigé par Vésinier qui se trouve à l'I.I.S.G.).

(4) Tolain et ses amis publièrent une pétition adressée à l'Empereur pour qu'il intervienne en faveur de la Pologne. «*Cette supplique, écrit Fribourg, en faveur d'une nation malheureuse se couvrit rapidement de signatures. Bientôt elle est remise à celui qui détenait en son pouvoir «l'épée de la France*». (Fribourg, *L'Association internationale des Travailleurs*, op.cit. p.9).

D'autres Polonais parlèrent dans le même sens, ainsi que des Allemands et des Anglais. Plusieurs orateurs demandèrent *«le refoulement de la Russie en Asie au-delà de l'Oural et des Carpates»*, avec beaucoup de violence et sans faire de distinction entre le peuple russe et son gouvernement.

Quant à M. Karl Marx, parfaitement incapable de parler en public, il se contenta d'appuyer du geste et de son influence la motion, si bien défendue. Depuis longtemps déjà cette question était en discussion et, comme nous l'avons dit, l'assistance, profondément émue, lui était très sympathique. Ses adversaires, eux-mêmes, étaient touchés des efforts que faisaient les proscrits polonais pour faire maintenir à l'ordre du jour le paragraphe relatif à leur patrie, et hésitaient-ils à les combattre.

Cependant, le citoyen César De Paepe se leva pour parler contre la proposition russo-polonaise. Il était facile de voir à son attitude tout l'embarras qu'il éprouvait et qu'il faisait violence à ses sentiments pour n'écouter que la froide raison.

*«Avant d'aborder cette question au fond, dit-il, je demande au président si la parole est entièrement libre ici, car ce que j'ai à dire va peut-être déplaire à l'assemblée et je ne voudrais pas passer à ses yeux pour un agent russe».* *«Vous pouvez parler librement»*, lui dit le président. Alors le citoyen De Paepe élucida la question polonaise au point de vue économique. Il dit que ce qui le préoccupait le plus c'était la condition de la majorité de la population polonaise, c'est-à-dire celle relative aux paysans. Il fit remarquer que leur sort avait été amélioré par la Russie, qui travaillait à leur émancipation et qui leur donnait la jouissance de la terre en les affranchissant et en déposédant à leur profit les nobles et les seigneurs polonais, qui avaient toujours refusé d'émanciper les paysans et qui ne voyaient, dans l'affranchissement de leur patrie du joug moscovite, qu'un moyen de rétablir leurs privilèges et de perpétuer leur despotisme. Il se déclara prêt à combattre pour une Pologne qui affranchirait les paysans et qui leur donnerait la jouissance de la terre, mais il ajouta qu'il ne pouvait s'associer à la proposition mise à l'ordre du jour par [suite de] l'article 9, parce quelle n'offrait pas les garanties qu'il demandait.

Le citoyen Vésinier obtint enfin la parole:

Il dit d'abord qu'il regrettait beaucoup de combattre les idées de ses collègues en proscription, les réfugiés polonais, qu'il ressentait comme eux l'aversion et la haine la plus profonde contre le gouvernement russe et le despotisme moscovite, qu'il avait les sympathies les plus vives pour la Pologne et pour tous les peuples opprimés, qu'il était prêt à combattre pour l'affranchissement et pour l'indépendance de la Pologne et à se faire tuer pour elle si c'était nécessaire, mais à la condition que ce ne soit pas pour une restauration monarchique, catholique, oligarchique et seigneuriale. En un mot, qu'il demandait l'affranchissement d'une Pologne républicaine, démocratique et sociale.

A ces mots de violents murmures éclatèrent, surtout parmi les délégués parisiens. Très étonné de ces signes de réprobation, le citoyen Vésinier ajouta qu'il ne comprenait pas la manifestation hostile qui venait de se produire, mais que, quoi qu'il en soit, il dirait sa pensée jusqu'au bout. Qu'il croyait que la proposition relative à l'expulsion de la Russie devait être retirée de l'ordre du jour, parce qu'il n'était pas juste de rendre tout un peuple responsable des crimes de ses tyrans, qui seuls devaient être mis au ban de l'Europe; que du reste, le peuple russe a droit à nos sympathies, tout comme la Pologne et toutes les nations, qui sont sœurs; que la Russie joue un grand rôle civilisateur et émancipateur dans le monde, que ses étudiants et jusqu'à ses paysans sont socialistes, qu'ils combattent pour la terre et [pour] la liberté; que, comme les autres peuples de l'Europe, cette nation est minée par la Révolution; que plusieurs grands citoyens russes, Herzen et Bakounine, se sont fait proscrire en défendant les principes de la justice et du droit; que d'autres sont morts pour la même sublime cause; que la Russie joue un grand rôle en Orient où elle avance à pas de géant dans le Turkestan, l'Afganistan, sur la route des Indes et de la Chine; que ses projets colossaux pour relier l'Europe à ces deux grands empires par un immense chemin de fer, allant de Saint-Pétersbourg à Pékin, et son projet de télégraphe électrique, en voie d'exécution, par la Sibérie, le détroit de Behring et l'Amérique du Nord, sont des preuves de l'importance de la Russie au point de vue du progrès industriel et de la civilisation; que la réforme importante, quoique incomplète, apportée dans la constitution du servage russe par le gouvernement est aussi une preuve qu'il n'est peut-être pas tout à fait réfractaire à toute idée de transformation sociale et des besoins de notre époque; que toutes ces raisons doivent faire sérieusement réfléchir les délégués ouvriers et les empêcher de mettre un grand peuple, toute une race d'hommes au ban de l'Europe.

La doctrine de l'*Association internationale des Travailleurs* doit être la fraternité et la solidarité des peuples et non pas la mise hors la loi de l'un d'eux: [ce] qui est contraire à la justice, à la raison [et] au bon sens; d'un autre côté, cet ostracisme, fût-il juste, serait tout au moins ridicule et oiseux. L'Association internationale, à peine née, est impuissante à mettre à exécution ses menaces et ses anathèmes. La reconstitution d'une Pologne telle que la réclamait la pétition colportée par les délégués parisiens, rédigée par l'un d'eux et adressée à Napoléon III, d'une Pologne telle que la demandait le baron Zamoïski (5), qui voulait la proclamation d'un roi de Pologne placé sous la protection de l'Europe, c'était une œuvre monarchique, bonapartiste et catholique, un danger pour la Révolution et pour l'émancipation des prolétaires et des serfs. Quant à lui, il ne s'associerait jamais à ce projet de restauration monarchique, bonapartiste et catholique, contre lequel il protestait de toutes ses forces.

Cette déclaration catégorique souleva une immense protestation de l'auditoire. Messieurs les délégués parisiens se levèrent furieux et, montrant le poing à l'orateur, l'accusèrent d'insulter l'assemblée en disant qu'elle demandait le rétablissement de la royauté en Pologne.

Le président, pour calmer l'orage, retira la parole au malencontreux orateur. Ce dernier déclara alors, au milieu du tumulte, qu'il était dans son droit en défendant les principes de justice dont les fondateurs de l'Internationale ne devraient jamais se départir, qu'il avait un amendement à déposer sur la question du rétablissement de la Pologne, qu'il demandait la parole pour le formuler et pour le développer et que si on la lui refusait, il protestait contre ce déni de justice et exigeait qu'il fût constaté au procès-verbal.

Le président, après s'être concerté avec le bureau, donna de nouveau la parole à Vésinier pour formuler et développer son amendement. En conséquence, celui-ci demanda qu'après ces mots: le rétablissement d'une Pologne indépendante, il fût ajouté: démocratique, républicaine et sociale; ainsi que le rétablissement des républiques française, romaine et mexicaine et la délivrance de toutes les nationalités opprimées.

De nouveaux et bruyants murmures accueillirent le dépôt de cet amendement.

*«Ces murmures m'étonnent, dit l'orateur, quoi! il ne m'est pas permis à moi, proscrit républicain, démocrate, socialiste de demander à la première Conférence de l'Association internationale des Travailleurs, le rétablissement des républiques française, romaine et mexicaine, égorgées par les parjures du deux Décembre!*

*Quand un jour l'histoire impartiale se prononcera entre le tsar Alexandre et l'empereur Napoléon III, ce ne sera certes pas [en faveur de ce] dernier. Elle dira que le tyran russe a émancipé 50.000.000 de serfs, parmi lesquels ceux de la Pologne, que les seigneurs de ce pays avaient toujours refusé de libérer; et l'histoire ajoutera que le despote, qui opprime et déshonore aujourd'hui la France, loin de travailler à l'émancipation des prolétaires a, au contraire, contribué de toutes ses forces à comprimer leur mouvement émancipateur. N'est-ce pas lui, en effet, qui a détruit presque toutes les associations fondées, en 1848, dans toute la France, et qui a enrayé l'admirable mouvement socialiste inauguré alors par les ouvriers? N'a-t-il pas trompé, trahi toutes les espérances que le peuple avait placées en lui? Ne s'est-il pas emparé du pouvoir par la violence et la trahison; n'a-t-il pas renversé, détruit la République qui l'avait comblé de biens; ne règne-t-il pas par la corruption, la fraude et la force? N'a-t-il pas proposé la loi du suffrage restreint, mutilé le suffrage universel; n'est-il pas l'instigateur de l'expédition de Rome? N'a-t-il pas aussi égorgé les Républiques romaine et mexicaine; restauré la papauté, fait [de lui même] un empereur bonassier, gorgé le clergé et les jésuites d'or et de privilèges; ne leur a-t-il pas confié l'éducation des générations nouvelles? N'a-t-il pas conseillé Aspromonte et fait Mentana, proscrit cent mille républicains et dissous toutes les associations ouvrières, conspiré avec Bismarck l'anéantissement des petites nationalités et pour la suprématie des grandes nations militaires, pour lesquelles la force prime le droit? Qui opprime le peuple, [qui] ruine et déshonore la France depuis quinze ans? N'est-ce pas Napoléon III?».*

Le citoyen Vésinier continua en disant: *«Le gouvernement impérial français n'est pas, comme le prétend M. Karl Marx, issu de la libre volonté nationale, mais d'un crime, d'un guet-apens, d'un parjure,*

(5) Comte Andrzej Zamoyski (1800-1874), agronome et homme politique polonais. Membre du conseil municipal de Varsovie et du comité chargé d'élaborer la loi sur le Conseil d'État de Pologne. Banni de Russie en 1862.

*des vols et des assassinats commis en décembre 1851. M. Karl Marx doit le savoir tout aussi bien que moi et puisqu'il demande l'anéantissement de l'influence moscovite en Europe, en quoi je suis d'accord avec lui, qu'il me permette encore de lui dire qu'il serait urgent de refréner aussi l'ambition prussienne et l'influence bismarckienne sur notre continent».*

Ces dernières paroles, si justes et si prévoyantes (si elles avaient été comprises, eussent évité à l'Allemagne de verser tant de sang et à la France la ruine et le démembrement), furent couvertes d'insultes et d'outrages. Il n'y a pas de pires sourds et aveugles que ceux qui le sont volontairement.

L'article 9 du programme des conférences relatif à la Russie et à la Pologne mis au voix, fut adopté à l'unanimité, moins trois voix: celles des citoyens De Paepe, Vésinier, et d'un autre dont le nom nous échappe. Les délégués de Paris s'abstinrent de voter.

L'amendement de Vésinier fut repoussé à la même unanimité, moins trois voix.

-----